

Pratique infirmière dans le secteur privé

Vous travaillez dans le secteur privé ou êtes travailleur autonome? L'OIIQ vous invite à prendre connaissance des balises professionnelles, déontologiques et juridiques entourant ce type de pratique.

En raison des travaux en cours de l'Office des professions du Québec concernant l'exercice en société, le document *Standards de pratique pour l'infirmière travailleuse autonome*, rédigé en 2006, a été retiré du site de l'OIIQ, car l'information qu'il contenait nécessitait une mise à jour afin de correspondre aux nouvelles réalités de la pratique.

Afin de pallier le retrait de cette publication, l'OIIQ tient à :

- rappeler les balises professionnelles, déontologiques et juridiques qui doivent être respectées par tout membre de la profession infirmière, quel que soit l'endroit où il exerce;
- fournir des outils pour soutenir la pratique clinique des infirmières et infirmiers dans le secteur privé.

Pratique infirmière dans le secteur privé : balises professionnelles, déontologiques et juridiques (PDF)

Code de déontologie des infirmières et infirmiers

Indépendance professionnelle et conflits d'intérêts (PDF)

Le champ d'exercice et les activités réservées des infirmières et infirmiers (3e édition) (PDF)

Loi sur les infirmières et les infirmiers

Assurance responsabilité professionnelle : le saviez-vous?

Règlement sur les effets, les cabinets de consultation et autres bureaux des membres de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

Keywords

Pratique professionnelle
